

A2MICILE EXECUTIVE BORDEAUX EST

SAS au capital de 1.000 Euros

Siège social : 13 rue de la Rivière - 17290 Aigrefeuille-d'Aunis

RCS La Rochelle 940 234 461

(la « **Société** »)

**Procès-verbal des décisions des associés
du 31 mai 2025**

Le 31 mai 2025,

- la société **A2micile Executive France**,
propriétaire de 60 actions

Représentée par Monsieur Vincent CHAULET, Directeur Général, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

- la société **LAREA HOLDING**,
propriétaire de 40 actions

Représentée par Madame Amandine LIVERNET, Présidente, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Seules associées de la Société,

Ont pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 7 des statuts de la Société ;
- Nomination de Madame Amandine LIVERNET en qualité de Président en remplacement de Madame Isabelle LASNE, démissionnaire ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir rappelé que suivant acte sous seing privé en date du 30 mai 2025, la société LAREA HOLDING a acquis, avec effet au 31 mai 2025, auprès de Madame Isabelle LASNE, les 40 actions de la Société lui appartenant dans le capital de la Société, décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social reste fixé à la somme de mille (1 000) Euros.

Il est divisé en cent (100) actions de dix (10) Euros chacune, entièrement libérées et de

Paraphe
 Paraphe

même catégorie, réparties entre :

- *A2micile EXECUTIVE France (SAS) – titulaire de soixante (60) actions*
- *LAREA HOLDING – titulaire de quarante (40) actions.»*

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir pris acte de la démission de Madame Isabelle LASNE de son mandat de Président avec effet à compter du 31 mai 2025, décident, en application des dispositions statutaires de désigner en qualité de Président pour la remplacer :

Madame Amandine LIVERNET
Née le 20 octobre 1990 à Bordeaux
Demeurant 3 Cotes de Peyrelebadé 33420 Lugaïnac
De nationalité française

Cette désignation prend effet ce jour pour la durée de la Société.

Le Président ainsi nommé aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués à l'associé unique ou à la collectivité des associés.

Il représentera la société à l'égard des tiers.

Le Président ne sera pas rémunéré au titre de son mandat. Les frais qu'il exposera dans le cadre de son mandat lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

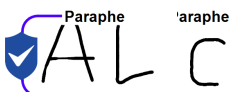
Les associés constatent :

- que Madame Amandine LIVERNET ne cumulera pas son mandat avec un contrat de travail dans la Société
- que Madame Amandine LIVERNET, soussignée, déclare accepter ce mandat.

TROISIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplissement des formalités requises.

Le présent acte sous seing privé est signé sous forme d'un écrit électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et électroniquement au moyen d'un procédé d'identification fiable garantissant le lien de chaque signature, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil mis en œuvre par DocuSign® et répondant aux exigences d'une signature électronique avancée au sens de l'article 27 du Règlement n 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le

Paraphe
 Paraphe

marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE.

Les associés reconnaissent et acceptent que la signature du présent acte sous seing privé par le biais du processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renoncent irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de leur intention de signer le présent acte sous seing privé par signature électronique.

Fait le 31 mai 2025 en un (1) exemplaire original signé par DocuSign,

Pour la société A2micile Executive France SAS
Monsieur Vincent CHAULET

Signé par :

00D5A61B801A4AF...

Pour LAREA HOLDING
Madame Amandine LIVERNET

Signé par :

8E9A633F91494F9...